

Dans ce numéro :

- Le mot du Président
- Soyons **éco-mobile**
- Le FPIC
- Le Très Haut Débit
- Nouveau site internet

Les Échos de la Vallée est le bulletin de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (C.C.H.V.C.).

Tirage : 15 000 ex.

Directeur de la publication :

J. Pelletier

Photos et comité de rédaction :

F. Julhes et la commission

communication

Conception : effet-immédiat.com

C.C.H.V.C.

9, Grande Rue

78720 Dampierre en Yvelines

Tél. : 01 30 52 83 83

cchvc78@orange.fr

www.cchvc.fr



La CCHVC réunit les communes de
Chevreuse,
Choisel,

Dampierre en Yvelines,

Le Mesnil Saint Denis,

Lévis Saint Nom,

Milon La Chapelle,

Saint Forget,

Saint Lambert des Bois,

Saint Rémy lès Chevreuse

et Senlisse.

Le mot du Président

Nos finances

Il est courant d'entendre dire que la CCHVC ne fait rien et que, de plus, elle augmente les impôts.


Ce discours, quelquefois malheureusement relayé par des élus, est généralement tenu par des personnes qui n'ont pas pris le soin de regarder les comptes de notre communauté de communes. Pourtant, un état des finances peut aisément être consulté sur le site de la CCHVC.

Et comme ces comptes sont particulièrement simples, toute personne, un peu attentionnée, peut constater que les dépenses de fonctionnement de la CCHVC étaient de 1 045 873 € en 2015 et de 1 638 000 € en 2016.

Dans le même temps le montant du FPIC (indiqué en page 4) supporté par notre intercommunalité est passé de 959 580 € en 2015 à 1 423 180 € en 2016, soit une augmentation de 48,3 %. Je ne parle bien évidemment pas de 2013, année où le FPIC de la CCHVC était de 201 031 € ; le lecteur appréciera la progression.

On constate que la part du FPIC représentait 91,7 % des charges de notre interco en 2015 et 86,9 % en 2016. Dans le même temps, la dotation de l'État aura diminué de 28 % pour passer de 117 824 € en 2016 à 85 000 € en 2016.

Comme vous le lirez en page 4, que la somme globale de ce dernier soit répartie d'une manière ou d'une autre entre l'intercommunalité et les communes, ce sont bien les contribuables de notre territoire qui supporteront le FPIC dans sa totalité. Bien sûr lorsque l'on décide que la part de l'intercommunalité sera supérieure à ce qu'elle devrait être en droit commun, la conséquence est que les contribuables payent plus de FPIC au titre de l'intercommunalité mais devraient normalement en payer moins au titre des communes.



Qu'en sera-t-il pour 2017 ; sûrement pas une diminution des dépenses de fonctionnement puisque le FPIC doit encore augmenter, notre dotation d'État diminuer. De plus, par application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le législateur nous oblige, à compter du 1^{er} janvier 2017, à exercer des compétences supplémentaires notamment : la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la gestion des zones d'activités, l'organisation du tourisme avec la création d'office du tourisme, etc.

Ces compétences auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire auront nécessairement un coût qui sera, encore une fois, supporté par nous tous contribuables ; l'État augmente nos charges et diminue nos dotations.

Sachant que l'idée qui pourrait venir à l'esprit de réduire le train de vie de notre communauté n'est pas la bonne puisque précisément notre communauté de communes n'a aucun train de vie, je ne vois, malheureusement, pas comment il est possible d'éviter l'augmentation des taxes de notre intercommunalité qui est chargée d'impôts et entravée, par manque de moyens, pour exercer les compétences qui lui ont été transférées.

Heureusement la fin de l'année approche avec ses traditionnels temps de fêtes pendant lesquelles nous oublierons, momentanément, les difficultés comptables auxquelles nous sommes confrontés.

À toutes et à tous, je souhaite un joyeux Noël et de merveilleuses fêtes de fin d'année.

Jacques Pelletier
Président de la CCHVC

Soyons **Éco**-mobile !

Les services proposés, comment ça marche, à qui s'adressent ces nouveaux services

3 services proposés



AUTOPARTAGE

Des véhicules électriques à proximité pour réaliser facilement tous les petits déplacements, privés ou professionnels, pour une durée de 30 minutes à 24 heures et plus.

Parking, énergie et assurance inclus.

Des voitures toujours propres.



COVOITURAGE

Des trajets et des frais partagés : je covoiture ou je suis covoituré. Fonctionne avec les voitures de l'autopartage.



Également, si vous ne pouvez pas conduire, un service inédit de **mobilité solidaire** dénommé **Soli-Drive** : il permet à une personne ayant besoin de se déplacer de faire appel à un conducteur bénévole grâce à une plateforme de location et de mise en relation.

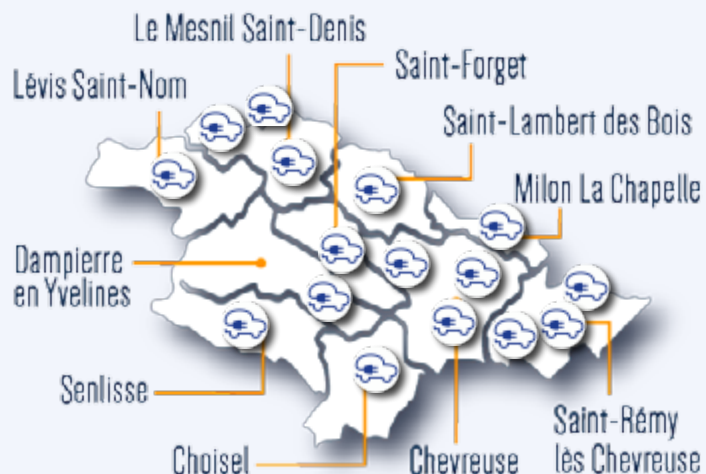


RECHARGE

Des bornes de recharge facilement accessibles pour tous vos véhicules électriques personnels : voitures, twizty, vélos à assistance électrique.

16 stations sur notre territoire

16 stations d'écomobilité ont été implantées sur le territoire, dans les 10 communes de la CCHVC.



Chaque station est équipée d'une borne de recharge électrique, de 3 places de parking dédiées, d'un véhicule électrique Renault Zoé. De plus, un monospace 7 places est disponible à la station Gare de RER St-Rémy.



Remise sur l'achat d'un VAE



Les habitants du PNRHVC peuvent bénéficier d'une remise de 200 € sur l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique du 15 novembre 2016 au 15 janvier 2017 auprès de plusieurs commerçants.

Liste des commerçants partenaires et formulaire en ligne à remplir sur : www.parc-naturel-chevreuse.fr/destination-parc/actualites- rendez-vous-parc/remise-de-200eu-pour-lacquisition-dun-velo-assistance

Inauguration - octobre 2016

L'inauguration du service d'autopartage covoituré de la CCHVC a eu lieu le 8 octobre dernier, en présence notamment du Président de la CCHVC, M. Jacques PELLETIER, du Président de la société qui déploie le service (Clem), M. Bruno FLINOIS, de la Directrice régionale de l'ADEME, Mme Joëlle COLOSIO, de la Présidente de la Région Ile de France, Mme Valérie PECRESSE et du Préfet des Yvelines, M. Serge MORVAN.





La CCHVC, 1^{er} territoire rural francilien équipé d'une plateforme d'écomobilité sociale et partagée.

Mode d'emploi

En vous inscrivant aux services d'écomobilité, vous avez accès aux 16 stations de la CCHVC, mais aussi à toutes celles situées en Île-de-France (carte disponible sur le site).

① Je choisis le service

Connectez-vous à www.cchvc.clem.mobi ou sur l'application mobile, et choisissez un des services : autopartage, covoiturage, recharge ou trajet solidaire Soli-Drive.

② Je m'inscris

L'inscription est unique, gratuite et donne accès à tous les services. Elle se fait sur www.cchvc.clem.mobi : «**Je m'inscris dès aujourd'hui**», puis Suivant.

Renseignez les informations concernant l'usager du service, puis Suivant.

Choisissez le mode de règlement : prépayé (PayPal ou CB) ou en prélèvement automatique.

Pour les conducteurs :

- vous devrez fournir une copie de votre permis de conduire
- à titre de caution, une autorisation de prélèvement devra être envoyée à Clem' Service clients, 9 Villa des Sablons, 92200 Neuilly-sur-Seine, ou déposée au bureau de la CCHVC à la Piscine Intercommunale, 15 Chemin des Regains, 78460 Chevreuse.

③ Je réserve

Cliquez sur Connexion et identifiez-vous avec les identifiants et le mot de passe choisis à l'étape 2.

Réservez la voiture à l'emplacement et sur la durée souhaités. Vous recevez une confirmation avec le code de réservation par SMS et par mail.

④ J'utilise le service

À la station, composez votre code de réservation pour récupérer la clé de la voiture, débranchez le câble d'alimentation et rangez-le dans le coffre de la voiture. Vous êtes prêt à partir. À la fin de votre déplacement, restituez la voiture à son emplacement de départ, branchez le câble à la borne, composez votre code de réservation pour remettre la clé de la voiture.

Pour plus d'infos, contactez le Service client au 07 631 54321 ou par mail : contact@clem.mobi

Une fois inscrit, un service d'assistance est disponible 24h/24 et 7j/7 pour vous accompagner sur votre parcours.

3 exemples d'utilisation des services

Marc, 18 ans, étudiant

« J'ai suivi étape par étape l'ouverture de la station près de chez moi. J'étais impatient ! Je viens de passer mon permis et ce n'est pas toujours évident d'emprunter la voiture de mes parents. Maintenant je sais que j'ai une alternative accessible et je peux même partager le coût du trajet quand je sors avec des copains. J'ai téléchargé l'application sur mon portable et ça fonctionne au top. Même si je vis encore chez mes parents, j'ai l'impression d'avoir énormément gagné en indépendance et je n'ai plus à quémander leur voiture ! »

Sixtine, retraitée

« Je me suis blessée à l'équitation mais ne voulais pas annuler mon RDV chez le dentiste que j'attendais depuis quelques semaines ! En m'inscrivant en ligne, avec Soli-Drive, j'ai pu réserver une voiture et faire une demande de conducteur. Dès le lendemain, j'ai reçu la notification qu'un conducteur bénévole s'était proposé. Comble du hasard, c'était aussi un féru d'équitation et on a bien papoté. Personnellement je trouve que c'est une très belle innovation, utile et agréable qui allie mobilité et générosité. »

Jacques, 52 ans, dirigeant de PME

Je me suis mis à la voiture électrique il y a un an et suis ravi de ce choix. Le seul point compliqué aujourd'hui est l'accès facile à une recharge. Quand j'ai vu la borne de charge près de mon entreprise, j'ai su que cela n'allait plus être un problème. Je me suis inscrit en ligne et me suis rendu compte que je bénéficie de la gratuité pour la recharge jusqu'à fin juin 2017 ! »

Tarifs

Autopartage : par tranches d'une demi-heure au prix de 7 € pour la 1^{ère} heure, puis dégressif jusqu'à 1 € de l'heure (24 heures : 45 € = 1,87 € de l'heure) (*)

Covoiturage : partage des frais de 0,12 €/km, avec un minimum de 1,9 € la course (*)

Recharge : service gratuit jusqu'au 30 juin 2017

(*) : + 4 € de frais de gestion par mois, facturés uniquement si utilisation du service dans le mois



offre de lancement !
service de recharge gratuit
jusqu'au 30 juin 2017



Infos et réservation :
www.cchvc.clem.mobi



Connaissez-vous le FPIC ?

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est un fonds destiné à réduire les écarts de richesse entre les ensembles intercommunaux (un ensemble intercommunal est composé de l'EPCI et de ses communes membres).

Ainsi, certains ensembles intercommunaux considérés comme « riches » contribuent au fonds quand d'autres « pauvres » bénéficient de reversements. Il a été mis en place en 2012 et depuis, les prélèvements destinés à alimenter le fonds croissent régulièrement (de 150 millions € en 2012 à 1,15 milliard € en 2016).

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que notre territoire de la Haute Vallée de Chevreuse est considéré comme « riche » et donc alimente le fonds sans recevoir de contrepartie.

Le législateur a également prévu une répartition entre la contribution de l'EPCI (la CCHVC) et celles des communes, au FPIC total du territoire (cette répartition dépendant du Coefficient d'Intégration Fiscale et des Potentiels fiscaux propres des communes) : la répartition de droit commun. Cependant le législateur

a laissé aux ensembles intercommunaux la possibilité de voter une clé de répartition différente, sous réserve que la délibération soit votée à l'unanimité du conseil communautaire.

À la demande des communes, la répartition de droit commun n'a pas été retenue pour la CCHVC et la part supportée par la Communauté de Communes est ainsi sensiblement augmentée.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution respectivement des parts communes/CCHVC et la comparaison par rapport au droit commun. Le lecteur sera conscient que c'est bien lui qui, en tant que contribuable, paie le FPIC par l'addition des impôts de la commune avec ceux de l'intercommunalité.

Le lecteur s'apercevra facilement de l'augmentation régulière et importante de la charge supportée par notre territoire + 55,26 % entre 2016 et 2015 (sans parler de l'augmentation depuis 2013) et comme la CCHVC supporte à elle seule environ 64 % du FPIC, il comprendra le pourquoi de l'augmentation inévitable des impôts de la Communauté de Communes ...

en €	Contribution 2013		Contribution 2014		Contribution 2015		Contribution 2016	
	Droit Commun	Décidée par le conseil	Droit Commun	Décidée par le conseil	Droit Commun	Décidée par le conseil	Droit Commun	Décidée par le conseil
CCHVC	201 031	201 031	195 311	613 080	309 638	959 580	459 000	1 423 180
Contributions communales	384 763	384 763	802 532	384 763	1 129 732	479 790	1 775 770	811 591
Total FPIC	585 794	585 794	997 843	997 843	1 439 370	1 439 370	2 234 770	2 234 770

Renseignements complémentaires sur le site www.cchvc.fr

Très Haut Débit



Le syndicat mixte « Yvelines numériques » a officialisé en octobre 2016 le planning des MED (Montées En Débit) prioritaires dans les Yvelines.

Ces montées en débit seront réalisées en 7 vagues successives en 2017. Les communes de la CCHVC concernées (CHOISEL, MILON-LA-CHAPELLE, SAINT-LAMBERT-DES-BOIS et SENLISSE) font partie de la seconde vague, dont les travaux sont prévus entre février et octobre 2017.

Les communes qui n'ont pas encore la fibre optique et ne sont pas concernées par les MED seront équipées en FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) en deux phases : 2018-2019 et 2019-2020. Le déploiement du FTTH dans les communes MED aura lieu à partir de 2022.

La commission THD

Renseignements complémentaires sur le site www.cchvc.fr

[cchvc.fr](http://www.cchvc.fr)

C'est avec joie que nous vous accueillons sur le nouveau site de la CCHVC. Nouvelles couleurs, nouvelles thématiques. Soyez les premiers à réagir en nous envoyant vos commentaires et suggestions.

La commission Communication



www.cchvc.fr

